



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

21 septembre 2011

Création de la maturité spécialisée santé et des modules complémentaires en remplacement de l'année préparatoire aux filières santé de la HES-SO

Quelque 170 étudiants ont entamé leur parcours de formation

(IVS).- Candidats à la maturité spécialisée santé ou étudiants des modules complémentaires, quelque 170 jeunes répartis en quatre classes (trois dans le Valais romand et une dans le Haut) ont commencé leurs études le 29 août dernier. A l'issue d'une année de formation achevée avec succès, ils pourront entamer un parcours de niveau « Bachelor » dans une des filières HES de la santé.

Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), avait annoncé en juillet 2010 la création de la maturité spécialisée santé en Valais ; ainsi que la mise en place des modules complémentaires santé, destinés aux porteurs de maturité non spécifiques à la santé. Ces mesures répondent aux conditions légales d'admission aux Hautes Ecoles Spécialisées. Elles donnent suite à la décision du Comité stratégique de la Haute école spécialisée de Suisse orientale (HES-SO) d'exiger un titre de maturité pour être admis dans les HES-SO et de supprimer l'année préparatoire (propédeutique).

Titre reconnu par la Conférence suisse des directeurs d'instruction publique (CDIP), la maturité spécialisée permet l'admission dans certaines filières d'études HES ; en particulier dans les domaines de la santé (physiothérapie, soins infirmiers, sages-femmes, diététique et nutrition, technicien en radiologie médicale, ergothérapie), du social et de la pédagogie. L'obtention de ce titre est subséquente à celle du certificat de l'Ecole de culture générale, soit après quatre années d'études au niveau Secondaire II général. Quant aux modules complémentaires, ils sont destinés aux titulaires maturité non spécifiques à la santé.

Placée sous l'autorité du Secondaire II général, la formation maturité spécialisée santé et modules complémentaires est dispensée selon un programme inter cantonal, fruit d'une collaboration au sein de la CDIP, entre la HES-SO et les responsables des Ecoles de culture générale.

Enseignants des Ecoles de culture générale, professeurs de la Haute Ecole spécialisée santé & social (HEVs2) et professionnels de la santé au sein des institutions du canton unissent leurs compétences pour assurer aux étudiants une entrée en formation HES dans le domaine de la santé.

Dans cette période de pénurie de professionnels de la santé, particulièrement dans le domaine des soins infirmiers, ce nouveau cursus devrait apporter une réponse attendue par les institutions socio sanitaires et pour les jeunes qui peuvent ainsi se profiler vers les métiers de la santé dès la fin de leur scolarité obligatoire.

Contact : Joël Grau - Inspecteur scolaire 027 323 64 91 – 079 287 17 57